

Arrêté n° 18/361/CM

Délégation à Monsieur Pascal Montecot, Vice-Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence délégué à la Commande Publique, pour mener les négociations concernant la procédure de délégation de service public pour l'exploitation du réseau de transport Aix-en-bus

VU

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- La délibération n° FAG 001-4256/18/CM du 20 septembre 2018 du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence relative à l'élection de Madame Martine Vassal, en qualité de Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n° TRA 011-3249/17/CM du 14 décembre 2017 du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence portant approbation du principe de recours à une délégation de service public pour l'exploitation du réseau de transport « Aix-en-bus » ;
- L'avis motivé de la commission de délégation de service public réunie le 15 novembre 2018 et le rapport d'analyse des offres annexé.

CONSIDÉRANT

- Qu'il y a lieu dans l'intérêt du bon fonctionnement de la Métropole Aix-Marseille-Provence, que la Présidente donne délégation temporaire dans le cadre de la procédure de délégation de service public pour l'exploitation du réseau de transport « Aix-en-bus » et afin de mener librement toute discussion utile avec les entreprises ayant présenté une offre.

ARRETE

Article 1 :

Sont déléguées, sous la surveillance et la responsabilité de la Présidente, pour mener avec les candidats Transdev et Kéolis, pour lesquels la Commission de délégation de service public a émis un avis favorable, les discussions utiles dans le cadre de la phase de négociations de la procédure de délégation de service public relative à l'exploitation du réseau de transport « Aix-en-bus » à Monsieur Pascal Montecot, Vice-Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence délégué à la Commande Publique.

Reçu au Contrôle de légalité le 14 Décembre 2018

Article 2 :

Monsieur Pascal Montecot pourra être assisté, dans le cadre de ces négociations, à raison de leur compétence dans le domaine considéré, par :

- Monsieur Yannick Tondut, Directeur Général Adjoint à la mobilité, Déplacements, Transports, Espace public et voirie
- Monsieur Jean Louis Dalmasso, Directeur Général délégué aux services de transport
- Monsieur Loic Trelu, Directeur de proximité Nord Est, accessibilité des transports
- Monsieur Eric Dognon, chef du service urbain territoire du Pays d'Aix
- Madame Nadine Clément, chargée de mission suivi de DSP direction de proximité territoire du pays d'Aix
- Monsieur Bruno Marie, Directeur Sud, Offre, Régies, Systèmes d'information
- Monsieur Franck Achache, Directeur adjoint Offre, Régies, Systèmes d'information
- Monsieur Patrick Canillade, Directeur Ouest, marketing /Clientèle
- Monsieur Jérôme Manteau, Directeur adjoint Ouest, marketing /Clientèle
- Madame Joëlle Couturier, Directeur Adjoint Service Prospective, Etudes, Projet, Programmation
- Monsieur André Hémary, Directeur des Infrastructures, stationnements et Equipements de Mobilité
- Madame Marie Josée Nahler Directeur Adjoint Stationnement et gestion déléguée, Gares Routières et Parcs Relais
- Monsieur Christophe Boccia, Chef de service gares routières/parcs relais métropolitains
- Monsieur Mickaël Olmos, Chef de Projet BHNS d'Aix-en-Provence
- Madame Marie Christine Bœuf, Directeur Agendas programmation mobilité durable
- Monsieur Alain Trabuc, Directeur juridique, Schémas, Grands Projets et Contentieux ;
- Monsieur Nicolas Derne, Chef du service juridique accompagnement des services publics ;
- Monsieur Olivier Rocchia, Directeur adjoint de la commande publique,
- Madame Angélique Gasperini, Chef du service DSP et concessions ;
- Monsieur Olivier Vernhettes, conseiller juridique, service DSP et concessions
- Madame Mathilde Foglia, assistant à maîtrise d'ouvrage pour la passation de la présente procédure sur le plan juridique ;
- Madame Anne-Lise Rodier, assistant à maîtrise d'ouvrage pour la passation de la présente procédure sur le plan financier ;
- Monsieur Clément Soulas, assistant à maîtrise d'ouvrage pour la passation de la présente procédure sur le plan technique.

Article 3 :

La présente délégation prendra fin à l'issue de la dernière réunion ou du dernier courrier, relatifs à cette phase de négociation.

Article 4 :

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 14 décembre 2018

Martine VASSAL